

---

## Don du citoyen Benet, officier de police militaire au Port de la Montagne, ci-devant Toulon, d'une médaille d'argent, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Benet, officier de police militaire au Port de la Montagne, ci-devant Toulon, d'une médaille d'argent, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 444-445;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34949\\_t1\\_0444\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34949_t1_0444_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

détruit l'erreur et fait sans ébranlement ce que n'auroit pu la violence. Nous avons abandonné les *Oremus* à jamais, en célébrant les victoires de la Liberté et les travaux glorieux de la Convention, mais Rousselin n'a pas renversé les autels, il les a fait désertier. Non, il n'a point supprimé la messe, mais il la fait oublier, en y substituant le culte de la Liberté.

Nous chantons avec allégresse et solennité la haine des tyrans qui vivent encore et la mort de celui dont vous avez délivré la République, les actions vertueuses des défenseurs de la patrie, les jours de la décade républicaine, le respect pour nos lois saintes. Les mères mènent leurs enfants à ces leçons attendrissantes et le domicile de l'erreur est purifié par les danses patriotiques et le triomphe de la vérité. Rousselin n'a jamais séparé la prudence de la vigueur mais il a marché d'un pas vraiment révolutionnaire. Il a fait dégorger à l'aristocratie marchande, le sang du peuple dont elle s'abreuva si longtemps impunément. Une taxe révolutionnaire imposée avant la loi du 14 frimaire a fait restituer à ces hommes engraisés de la sueur des malheureux, les fruits de leurs brigandages. Cette taxe si juste et si légitime portée à 1 674 000 livres est passée directement de la main des riches taxés, de ces vils égoïstes, dans la caisse du receveur du district, et va de la Trésorerie nationale dans la caisse de l'indivisibilité.

Tel étoit le fruit recueilli des grandes opérations du commissaire civil Rousselin, lorsque l'aristocratie toujours remuante, éleva quelques nuages sinistres et tenta la ruine de la liberté en voulant sacrifier ses défenseurs les plus zélés, les Amis du peuple, les vrais sans-culottes, au milieu seul desquels Rousselin a toujours vécu, mais Bo, le représentant Bo, brave Montagnard dissipa bientôt les nuages, en rendant au peuple ses véritables droits que lui avoit ravés l'aristocratie sectionnaire, cette aristocratie qui perdit *Lyon, Toulon, Marseille* sous prétexte de souveraineté. Vous l'avez fait rentrer dans la poussière cette aristocratie fédéraliste, et le glaive vengeur de la loi dégoûtant encore du sang de Brissot et de ses complices annonce à ses pareils le sort qui les attend.

Sans doute, Législateurs, la calomnie et ses serpents sous mille formes doivent siffler autour d'une conduite aussi recommandable. La haine de l'aristocratie est le partage des Amis du peuple, elle honore, il faut bien faire pour la mériter, et la calomnie est la récompense des Sans-Culottes. Mais que peuvent les tyrans étrangers, et leurs reptiles agents de l'intérieur, quand le peuple a devant lui, la sainte Montagne autour de laquelle, il se rallie; quand le comité de salut public digne de la reconnaissance de tous les François promène partout la victoire, et fortifie les frontières de la Liberté.

C'est à son regard fraternel que nous devons notre régénération. Nous venons vous remercier de son ouvrage. La Trésorerie reçoit de nous 7 789 marcs, tant d'or que d'argent, que de galons et 13 461 livres de cuivre, dont nous déposons les états, il nous en reste encore qui vont de même accourir au creuset national et nous vous remettons un échantillon de ces hochets du fanatisme. Nous vous demandons des bayonnettes et des piques en échange.

Les émigrés ne nous ont rien enlevé, ils nous ont laissé des bras et la terre. Qu'avons-nous

besoin de l'or du Potosi. Laissons, Laissons, ce vil métal aux tyrans. Du fer, voilà le métal des hommes libres. C'est avec lui que nous avons conquis la liberté, c'est par vous que nous la conserverons.

Législateurs, nous ne croyons pas nécessaire de vous inviter de rester à votre poste; la reconnaissance, et le salut de la France entière vous l'ont déjà demandé. D'ailleurs c'est dans les périls que la Montagne doit être inébranlable. Continuez donc à diriger la foudre qui doit écraser les tyrans et que la terre si longtemps opprimée ne porte plus que des hommes libres (1).

(Applaudissements.)

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 55

**La société des jeunes républicains de la section des marchés prévient la Convention nationale qu'elle doit faire célébrer demain une fête en l'honneur des martyrs de la liberté, Lepeletier, Marat et Chalier; elle prie la Convention nationale de députer six de ses membres pour y assister (3).**

**Sur la motion de plusieurs membres, la Convention nationale décrète qu'il sera nommé six membres de son sein pour assister à cette fête.**

## 56

*Etat des dons* (suite) (4)

a

**Le citoyen Benet, officier de police militaire au Port de la Montagne, ci-devant Toulon, a donné une médaille d'argent représentant la naissance du Dauphin en 1781.**

[*Port de la Montagne, 7 pluv. II; Aux repr. Moyse Bayle, Granet et Laurent*] (5)

« Veuillez, Citoyens, déposer sur le bureau de la Convention nationale, la pièce d'argent ci-incluse... Je l'ai trouvée dans la maison que j'occupe, et qui appartenait au Sr Pernety, ext-résorier de la Marine.

J'éprouve une satisfaction bien douce, en pensant que cette médaille, frappée pour conserver le souvenir de la tyrannie, sera bientôt purifiée au creuset national et convertie en monnaie destinée à perpétuer le souvenir de ce que nous avons de plus cher, notre liberté.

Hier au soir, le gros temps a jeté dans la rade un bâtiment anglais à deux mâts, chargé de café et de sucre... une chaloupe républicaine s'en est

(1) C 291, pl. 922, p. 20.

(2) Mention marginale. B<sup>n</sup>, 20 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXI, 94. Lettre originale datée du 19 pluv. et signée Labaste (présid.), Prix-Livernois (secrét.-greffier) (C 292, pl. 939, p. 8). Mention dans *J. Sablier*, n° 1126.

(4) P.V., XXXI, 112.

(5) C 291, pl. 922, p. 35. Reproduit dans B<sup>n</sup>, 19 pluv.; *J. Paris*, n° 405; *C. Eg.*, n° 540; *Rép.*, n° 51. Mention dans *J. univ.*, n° 1537.

approchée et l'a amené dans le port... C'est encore là un acompte. S. et F. ».

BENET.

**b**

Le général Doppet a envoyé, pour les frais de la guerre, deux pièces de 24 liv. en or (1).

**c**

Le citoyen Jean Baptiste Brotel, habitant d'Essoyes, chef-lieu de canton, district de Bar-sur-Seine, département de l'Aube, a déposé de la part de la société populaire d'Essoyes, 4 chemises neuves et 209 liv. 12 s., dont 3 liv. 12 s. en numéraire, et le reste en assignats, pour les frais de la guerre (2).

**d**

Le citoyen Reydelet, administrateur du département de l'Ain a fait don d'un récépissé de la somme de 50 liv., qu'il a versées dans la caisse de l'emprunt volontaire, le 30 nivôse (3).

**e**

Le citoyen Villetard, député, a donné, de la part du département de l'Yonne, une décoration militaire.

**f**

Le citoyen Carrier fils (4), substitut de l'agent national du district de Bergerac, a envoyé une décoration militaire et son brevet.

[Bergerac, 11 pluv. II] (5)

« Citoyen président,

Je te fais parvenir ci-joints un brevet qui avait été accordé à Pierre Cheyssac de la commune et canton d'Eymet, le 1<sup>er</sup> sept. 1781 (vieux style) avec la décoration de St Louis, que le d. Cheyssac avait déposé depuis quelque temps à cette commune et que le maire vient de me faire passer, en m'observant que c'est par oubli qu'il ne l'a pas envoyée plus tôt. Tu voudras bien m'en faire accuser la réception. »

J. CARRIER fils.

**g**

La société populaire de Courson a donné, pour les frais de la guerre, une boucle de col en argent, un petit morceau d'argent en dentelure, une épée à garde d'argent, 108 liv. 10 s. en assignats, et 41 liv. 13 s. en numéraire; en tout, 150 liv. 3 s.

La société populaire de Courson, district d'Auxerre, département de l'Yonne, envoie en don patriotique une épée à garde d'argent, un portecol d'argent, 40 livres en numéraire, 110 livres en assignats, 8 paires et demie de draps, 21 chemises, une nappe, une paire de souliers, 3 aunes et un quart d'étoffe, un paquet de charpie. Elle s'engage à fournir six paires de souliers par mois pour les volontaires de sa commune. Elle invite la Convention à rester à son poste. Elle annonce aussi que tout le plomb et le fer qui existaient

dans la ci-devant église de cette commune ont été envoyés au district (1).

**h**

La société montagnarde et régénérée de Mauvezin (2), district de Lectoure, département du Gers, a envoyé, pour l'équipement d'un cavalier, 1,515 liv. en assignats.

[Mauvezin, s.d.] (3)

« Représentants

Et nous aussi, nous avons partagé le saint enthousiasme de la Société de Franciade, et comme elle, nous avons offert à la patrie un cavalier jacobin.

Mais la difficulté de nous procurer les divers objets d'équipement, nous a forcés de commuer ce don et nous autorise à croire que nous avons rempli notre promesse, en déposant entre vos mains la somme de 1515 l. que nous avons prélevée pour cet objet.

Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que le fanatisme terrassé par vos sages décrets, expire dans les conditions d'une rage impuissante.

Ce monstre avait désigné parmi nous, les victimes qu'il voulait immoler, aux mânes de ses pagodes, et de ses ridicules momies. Le crédule habitant des campagnes, égaré par les sycophantes adroits, connus sous le nom de prêtres, était devenu l'instrument de leur exécrable fureur. Fourches, fusils, faux, tout avait été mis en usage pour dissoudre la Société populaire, frapper ses membres les plus chaleureux, mais notre vigilance a déjoué cette nouvelle trame. Quelques sans-culottes forts de leur union, de leur dévouement résistèrent à la horde cannibale qui voulait venger ses antiques idoles. Dartigoeyte, instruit de nos dangers donna des ordres pour dissiper le noyau contre-révolutionnaire, qui ne tendait à rien moins, qu'à reproduire, dans nos contrées, le spectacle sanglant d'une nouvelle Vendée. L'appareil d'une force armée, l'arrestation des plus mutins suffirent pour ramener le calme dans nos murs.

Législateurs, les Patriotes forment ici le petit nombre; mais cette minorité est pure; elle veut le bien, elle ne calcule point le danger, elle saura surmonter tous les obstacles. Un seul regard de sa patrie satisfaite suffit pour enflammer son courage. Placée sur la Montagne Ste, elle saura lancer contre les traîtres, la pierre qui doit venger la Patrie de leurs complots liberticides.

PRADEL (secrét.), AUVERGNE (présid.),  
CASTAING (secrét.), MONBRUN (secrét.).

**i**

Les membres du comité révolutionnaire de La Rochelle ont envoyé une décoration militaire, 2 cuillères à ragout, cassées, 190 liv. en assignats, pour les frais de la guerre.

(1) B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVI, 363.

(2) Voir ci-après, séance du 20 pluv., n° 2a.

(3) B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) Ou Canier fils.

(5) C 291, pl. 922, p. 26.

(1) J. univ., n° 1541; B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>t</sup>) et 21 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Et non Mauverit.

(3) C 291, pl. 922, p. 27. Mention dans B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>t</sup>).